

« Il est encore fécond, le ventre qui engendra la bête immonde. »

(Bertolt Brecht, La résistant ascension d'Arturo Ui).

Les sites web des quotidiens De Morgen (DeMorgen.be) et Het Laatste Nieuws (HLN.BE) rapportent ce jour des faits inquiétants. Le bourgmestre, Marc Vanden Bussche (Open VLD), et le commissaire de police de la commune de Coxyde, sur la côte belge, ont marqué leur opposition à l'hébergement depuis peu de demandeurs d'asile dans la base aérienne toute proche. Ils exigent que la police, munie de gilets pare-balles, puisse y effectuer des perquisitions quotidiennes ; que les numéros des téléphones portables des personnes qui y logent soient portés à leur connaissance ; que l'ensemble des activités des occupants soit consigné dans un registre et que les contrevenants en quelque matière que ce soit puissent être détenus par la police pendant 12 heures.

Le bourgmestre prétend que les réfugiés se sont rendus coupables de nombreuses infractions sur le territoire de sa commune. En réalité, jusqu'à présent, cinq procès-verbaux ont été dressés : trois pour s'être branché sur un réseau 'Wi-Fi' près d'une habitation et deux pour ne pas avoir porté le badge que doivent arborer les demandeurs d'asile sur la voie publique, en l'occurrence la digue de mer !

Les Juifs et les autres qui fuyaient les horreurs du nazisme ; les combattants républicains cherchant refuge en France au terme de la guerre civile espagnole ; les opposants à la dictature et à la domination étrangère qui avaient dû quitter la Hongrie en 1956 ; ces multitudes d'autres qui, de tout temps, en raison du danger mortel auquel ils s'exposaient en restant au pays, n'avaient d'alternative possible que l'exil ; tous ceux-là, ont-ils été traités d'une façon aussi ignominieuse que par l'autorité communale d'une station balnéaire belge ? Je frémis d'indignation et de honte. Il n'est de pire limitation au droit de s'exprimer que la négation du prochain. A quand le retour des étoiles jaunes ?

Jean-Jacques Amy, 22 octobre 2015.